Bulletin municipal
Le Babillard
CANTON DE HATLEY

VOL. 04 • N° 06
DÉCEMBRE 2016

Déneigement

L'hiver est maintenant arrivé. Comme l'ensemble des municipalités du Québec, nous avons eu droit à notre première tempête de neige. Ce fut l'initiation de notre équipe de déneigement. Et quelle initiation! La neige mouillante a rendu nos routes rapidement glissantes. Suite à cette première expérience, plusieurs ajustements seront apportés. Nous sommes conscients que la qualité du déneigement ne fut pas optimale pour certaines routes du Canton, mais l'expérience qui sera acquise tout au long de cette première année de service aura un impact certain sur l'état de nos routes en période hivernale. Je suis plus que jamais certain que cette décision prise par le conseil est la meilleure tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité du service.

Rénovation du bâtiment municipal

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes en attente de l'ouverture des soumissions, soit le 5 décembre, pour la rénovation du bâtiment municipal. Lors de la visite de chantier, il y a deux semaines, plusieurs entrepreneurs se sont présentés, ce qui démontre un intérêt certain pour notre projet et qui aura, certainement, une incidence positive sur son prix de réalisation. Selon l'échéancier présenté, nous devrions occuper nos nouveaux locaux à la mi-mars.

Subventions pour le centre communautaire

Une bonne nouvelle s'annonce pour la partie au sous-sol qui est destinée à la vocation communautaire de la municipalité. Une subvention de 100 000 $ a été accordée à la municipalité via le fonds de développement des territoires de la MRC Memphrémagog. Voilà une aide précieuse qui nous aidera à rendre optimal ce nouveau local voué aux activités citoyennes. Il est à noter que nous sommes toujours en lice pour une participation de Canada 150. Une demande de 135 000$ a été faite il y a plusieurs mois et le dossier suit son cours. Nous sommes positifs.

Budget et taxes 2017

Comme chaque année, le temps de fêtes rime avec budget pour les élus. Encore cette année le taux d'imposition diminuera. Il passera de 0.36 $ à 0.35 $ du 100 $ d'évaluation. Combiné à une baisse de la quote-part de la Sûreté du Québec, voilà un budget qui vous fera sûrement plaisir. D'autant plus que cette diminution a lieu malgré les nombreux investissements dans les infrastructures municipales et les immobilisations.

Écocentres et Ressourcerie

Comme vous vous souviendrez, nous avons signé une entente avec la ville de Sherbrooke afin de permettre l'accès aux citoyens à ses écocentres.

L'utilisation de cette ressource est en constante évolution mois après mois. En octobre, 65 citoyens ont profité de ce service. Il ne faut pas non plus oublier *La Ressourcerie.* Cet organisme, dont la municipalité est membre, offre de collecter vos indésirables directement à votre porte. Ces matières sont par la suite mises en vente dans l'un des deux points de vente et tout ce qui ne peut être vendu est démantelé et valorisé. Donc il n'y a plus de raisons d'utiliser la collecte de gros rebuts qui amène directement ces items à l'enfouissement.

C'est déjà le temps de vous souhaiter, pour la dernière fois de ce mandat, un joyeux temps des fêtes et une bonne année 2017. Que cette année soit à la hauteur de vos attentes et de vos ambitions.

Martin Primeau, maire

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal

Martin Primeau
Maire

Patrick Clowery
Conseiller n°1

Vincent Fontaine
Conseiller n°2

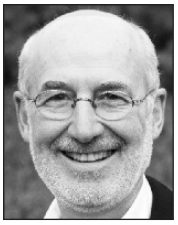

Jacques Bogenez
Conseiller n°3

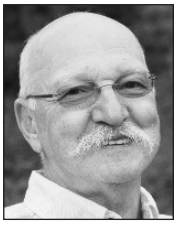

Claude B. Meilleur
Conseiller n°4

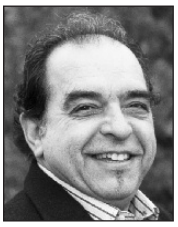

Guy Larkin
Conseiller n°5

Sylvie Cassar
Conseillère n°6

Directrice générale
Liane Breton

Adjoint à la direction
Paul Conway

Adjointe à la trésorerie
Annie Deshaies

Inspecteur en bâtiment et en environnement
Éric Gravel

Directeur des travaux publics
Jean-François Laflamme

Agente de développement loisirs
Catherine Duguay

Conception et impression du journal
Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

INFOS MUNICIPALES

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT L'HIVER

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier sur une rue de la municipalité entre 23 h et 8 h du 1er novembre au 1er avril inclusivement (règ. 2015-10).

NE JETEZ PAS VOTRE NEIGE DANS LES FOSSÉS

Il est interdit, en vertu du *Règlement de nuisances*, de jeter de la neige sur la voie publique, le fossé ou tout terrain public. L'amende minimale est de 200 $.

PUBLICATION DE LA LISTE DES ENTREPRISES

Chaque année, la municipalité publie une liste des entreprises sur le territoire. Cette liste est jointe au bulletin municipal du mois de février et paraît aussi sur le site Internet. Si votre entreprise n'y paraît pas, s.v.p. informez la municipalité afin qu'elle y soit.

SERVICES AUX AÎNÉS

Services offerts

- Popotte roulante (lundi et mercredi)
- Clinique de pression artérielle
- Clinique de soins des pieds
- Visites amicales
- Repas communautaires
- Événements sociaux
- Magasinage
- Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'Aide communautaire au 819-821-4779

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé du 23 décembre au 2 janvier inclusivement.

COORDONNÉES

HÔTEL DE VILLE

4765 chemin de Capelton, Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : 819 842-2977 • Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca
Site Internet: www.cantondehatley.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, 8h à 12h et 13h à 16h

CONSEIL DU 18 OCTOBRE 2016

1. Embauche de Monsieur James Nichols

Monsieur James Nichols est engagé comme contremaitre et opérateur du camion de déneigement.

2. Transfert de la taxe d'accise 2014-2018

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme de Transfert de la taxe d'accise 2014-2018 afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

3. Radiation hypothèque immobilière Groupe Hatley

La municipalité était titulaire d'une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession par Groupe Hatley inc.. Les obligations garanties par l'hypothèque susmentionnée, soit la démolition de l'ancienne partie du bâtiment municipal, ont été réalisées à la satisfaction de la municipalité. Le conseil a donc autorisé la signature de la radiation de l'hypothèque mobilière.

CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2016

1. Location du local des pompes

Le conseil a autorisé la signature d'une nouvelle entente pour la location du local des pompes situées au garage municipal au 4805, chemin de Capelton, afin que Groupe Hatley inc. puisse utiliser ledit local.

2. Contrat avec l'urbaniste pour 2017

Le contrat de service annuel en urbanisme est renouvelé pour un montant de 10 000 $ pour l'année 2017 avec la firme SCU, urbaniste.

3. Adoption des règlements d'urbanisme

Le conseil a adopté les règlements 2016-11 plan d'urbanisme, 2016-12 zonage et 2016-13 lotissement. Le principal objectif est d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Memphrémagog.

4. Résolution d'appui pour un Québec en santé

Le conseil demande au gouvernement du Québec de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie:

- Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
- Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre

5. Implantation et intégration architecturale

Le conseil accepte :

- la demande de construction d'un bâtiment accessoire au 4805, chemin de Capelton;
- la demande de permis d'agrandissement et de rénovation de la résidence au 1000, rue Smerdon;
- la demande de construction d'un bâtiment principal au 4740, chemin de Capelton.

6. Demande d'autorisation à la CPTAQ

Le conseil appui la demande de Monsieur Philippe Florentin qui consiste à l'obtention de servitudes de passages pour le chemin donnant accès au lot 5 766 156 dans le but d'y construire une résidence.

7. Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Lors d'une prochaine séance le conseil adoptera un règlement visant à régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

8. Dossier Gestion Michel Couture

Lors de la démolition d'une partie du bâtiment municipal, le contrat de conteneurs avait été accordé Gestion Michel Couture. Un tri des matériaux a été réalisé, ce qui n'avait pas été prévu. La valeur des matériaux retirés des conteneurs est de 1190 $. En compensation, la municipalité a offert 500 $ à Gestion Michel Couture.

9. Mandat Aqua Data

Un mandat a été accordé à Aqua Data pour évaluer les conditions d'opération du réseau d'aqueduc dans le secteur du Plateau Massawippi en prévision d'un ajout d'un surpresseur ou d'un bouclage.

10. Offre d'achat terrain municipal

La municipalité a reçu une offre d'achat de Monsieur Patrick Wells pour les lots 2 131 292 et 1 803 349, situés sur le chemin de Capelton au montant de 100 000 $. La municipalité a fait une contre-offre au montant de 115 609 $.

11. Ministère du Revenu - autorisation

Le conseil autorise Madame Liane Breton, directrice générale, à signer au nom de la municipalité tous les formulaires du ministère du Revenu.

12. Cession du chemin Highland

Le conseil accepte de rétrocéder une partie du chemin Highland au Club de Golf de North Hatley pour 32 000 $. Il sera requis du Club de Golf une servitude de passage réelle advenant la vente de la propriété. La municipalité construira alors une aire de virage.

CONSEIL DU 5 DÉCEMBRE 2016 (RÉUNION SPÉCIALE)

Financement des règlements d'emprunt

La municipalité renouvelle son emprunt par billets au montant de 163 400 $ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2004-03 et 2006-05.

CONSEIL DU 5 DÉCEMBRE 2016

1. Adoption du budget 2017 de la RIEM

La municipalité adopte le budget 2017 présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) budget au montant de 1 116 755 $ représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de 129 819 $.

2. Adoption du budget 2017 de la RPRM

La municipalité adopte le budget 2017 présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, au montant 140 569 $ représentant une quote-part pour le Canton de Hatley 20 782 $.

3. Adoption du budget 2017 de la RIPI

La municipalité adopte le budget 2017 présenté par la Régie intermunicipale de protection contre les incendies (RIPI), au montant de 275 800 $ représentant une quote-part pour le Canton de Hatley de 96 209 $.

4. Adoption de la politique de cartable de bienvenue

Le conseil adopte une politique pour la distribution de pochettes de bienvenue aux nouveaux citoyens.

5. Chemin Highland

Le conseil accepte de vendre une partie du chemin Highland pour 32 000 $. Aucune servitude ne sera requise. La municipalité construira une aire de virage.

6. PIIA, 143, montée McKinven

Le conseil municipal accepte la demande de construction d'une résidence unifa-

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL

miliale au 143, montée McKinven. Le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet

7. Contre-offre de monsieur Patrick Wells

Le conseil refuse la contre-offre de monsieur Patrick Wells au montant de 105 000 $ pour les lots 2 131 292 et 1 803 349, situés sur le chemin de Capelton.

8. Mandat rénovation bâtiment multifonctionnel

Le conseil accepte la soumission de Construction MF au montant 772 744 $ de pour la rénovation du bâtiment multifonctionnel. La municipalité a reçu cinq (5) soumissions :

Construction MF (9017-8914 Québec inc.)
- 772 744,38 $ plus taxes

Construction Olivier Lyonnais
- 777 300,00 $ plus taxes

Construction Yves Lessard
- 794 700,00 $ plus taxes

Construction Guy Sébas
- 853 000,00 $ plus taxes

Construction Comco
- 869 000,00 $ plus taxes

9. Chargé de projet rénovation bâtiment multifonctionnel

Monsieur Éric Gravel, inspecteur en bâtiment, est nommé comme chargé de projet administratif pour le dossier de rénovation du bâtiment multifonctionnel.

10. Achat d'une pelle chargeuse

Le conseil autorise l'achat d'une pelle chargeuse de Leclerc international au montant de 82 500 $ plus taxes.

11. Contribution à la Fondation de l'Hôpital la Providence

Item remis.

12. Programme de soutien à des projet de garde

La municipalité demande une subvention au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 offert par Famille Québec. L'objet est de prolonger le camp de jour d'une semaine.

LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

PROGRAMMATION LOISIRS HIVER

Il est déjà temps de penser aux activités de l'hiver 2017. Retour du volleyball, badminton, zumba et de la chorale. De plus, nous partirons un cours de tricot.

Les inscriptions auront lieu la semaine du 9 janvier. Un dépliant explicatif suivra sous peu. Joyeuses Fêtes!

LA POLITIQUE DE LOISIRS, VOUS CONNAISSEZ?

Pour les enfants jusqu'à 17 ans :

- Jusqu'à 150 $ par enfant par année en remboursement des frais suivants :
- Surtaxes applicables aux activités de loisirs non-offertes sur son territoire, incluant les abonnements aux bibliothèques

Pour les adultes :

- 50% de l'abonnement à une bibliothèque, jusqu'à 100 $ par adresse, par année

Le remboursement des frais de surtaxe pour les enfants est effectué pour les toutes activités de loisirs non offertes au Canton de Hatley et pour lequel une surtaxe s'applique : hockey, patinage artistique. nage synchronisée, baseball, soccer, etc. Est exclus les frais de garde

Pour recevoir leur remboursement, les participants doivent fournir :

- Reçu officiel original de paiement des frais d'inscription indiquant le coût de la surtaxe payée
- Pièce d'identité de l'enfant (carte d'assurance maladie)
- Preuve de résidence
- **Le 31 décembre** est la date limite pour faire une demande de remboursement

OUVERTURE DE L'AUBERGE HAMMAK

Nouvelle entreprise au Canton de Hatley

L'Auberge Hammak, située au 33, chemin de l'Auberge, est maintenant ouverte. Venez essayer notre restaurant le Tourniquet! Viande exotique (lapin, cerf, sanglier, bison…) cuit sur charbon de bois en salle à manger. Brunch champêtre le dimanche de 8h à 14h. Possibilité de réserver la salle pour groupe ou réunion. Bienvenue à tous. Sur réservation. Demandez Lisa ou André 819-842-4040.
Email : aubergehammak@outlook.com

VOTRE PATINOIRE AU PARC RIVIÈRE

La patinoire située au parc Rivière à North Hatley est aussi la patinoire des résidents du Canton de Hatley. En effet, la municipalité participe financièrement à son entretien depuis plusieurs années. Stationnement public accessible par le chemin de Capelton. Soyez les bienvenus!

MARCHÉ DE NOËL DE NORTH HATLEY

17 décembre 2016 de 10 h à 14 h

Centre communautaire de North Hatley, 3127, chemin de Capelton

Artisanat et produits du terroir

LE PÈRE NOËL ARRIVE À NORTH HATLEY

Le Père Noël arrive à North Hatley au parc Dreamland à North Hatley, dimanche, le 18 décembre à 17 h. Venez nombreux pour l'accueillir!

Vous allez prendre de belles photos. Envoyez-nous-en (susan@pied.nu). Il se pourrait que votre enfant (ou petit-enfant) figure dans le bulletin municipal du Village et du Canton. Cet événement est organisé par le Centre communautaire de North Hatley, avec l'aide très appréciée des pompiers.

MAÇONNERIE GILLES GOYETTE

Gilles Goyette devant un de ses foyers de masse

Quelle formation avez-vous suivie pour devenir maçon?

Je suis allé au 24 juin à Sherbrooke. Les cours sont donnés l'hiver sur une période de 9 mois.

Pourquoi avez-vous choisi ce métier?

Mon père et mon grand-père étaient maçons. Mon grand-père était contremaître et quand j'étais jeune mon père a démarré sa propre entreprise de maçonnerie.

À quel âge avez-vous commencé?

J'ai commencé comme manœuvre à l'âge de 16 ans. Ensuite j'ai fini mes études et j'ai décidé d'essayer autre chose. Je suis devenu bûcheron professionnel pendant quelques années puis camionneur et j'ai conduit aux États-Unis pour un temps.

Quand avez-vous fondé votre entreprise?

En 2009, vers l'âge de 32 ans, j'ai démarré mon entreprise. Je n'avais pas d'appui financier ou de prêts, seulement mon échelle et mon pick-up. Je travaillais de jour comme sous-traitant en maçonnerie et les soirs et fins de semaine à mon compte. Évidemment c'était des petits contrats comme des cheminées et des réparations.

Pourquoi avez-vous choisi de devenir entrepreneur?

Parce que j'aime être mon propre patron. Je peux travailler à mon rythme sans pression. Par contre, j'ai beaucoup appris en travaillant pour d'autres.

Combien d'employés avez-vous?

J'ai commencé seul, mais en devenant mieux connu j'ai commencé à obtenir des plus gros contrats. Maintenant l'entreprise compte 10 personnes.

Est-ce que vous recommandez ce métier aux jeunes?

Oui je recommanderais ce métier à quelqu'un qui n'a pas peur de se salir ou du travail physiquement exigeant. Dépendamment du travail, la force requise varie. L'été passé nous avions un contrat ou les pièces de calcaire faisaient près de 100 lbs. Aussi, il ne faut pas avoir le vertige parce qu'on travaille souvent en hauteur sur des échafaudages. Le salaire est intéressant et vu que les travailleurs contribuent au CCQ il y a des bénéfices médicaux et un fonds de retraite. Aussi, le lieu de travail change constamment donc il y a de la variété.

Quelles sont les qualités requises pour pratiquer ce métier avec succès?

Tous mes employés doivent être méticuleux. Si tu commences à monter un mur de brique haut de 60 pieds, il faut que la base soit de niveau. J'ai souvent plusieurs chantiers en même temps donc ils doivent aussi être autonomes et capables de régler des problèmes. Ils doivent aussi être prudents. Nous travaillons avec de grosses scies pour couper la brique et la pierre donc ils doivent rester alertes. Évidemment il existe plusieurs lois concernant les hauteurs, la poussière ainsi que les équipements de protection.

Est-ce long à maîtriser d'un point de vue technique?

Après la formation on doit être apprenti pendant 4 ou 5 ans. Ça prend 6 000 heures sur le métier pour obtenir la certification complète. Bien sûr, l'apprentissage, en sortant de l'école, dépend des types d'emploi et des employeurs. Si tu ne fais que poser des blocs de béton, tu n'apprendras pas comment couper de la pierre ou bâtir un foyer.

Avez-vous une spécialité?

Quand j'ai commencé, je faisais beaucoup de foyers de masse qui sont plus respectueux de l'environnement que les autres foyers. Nous avons aussi fait de magnifiques cuisines extérieures, souvent en bordure de lacs. Quand j'ai commencé, je ne pouvais pas faire des grands projets seul, donc je me limitais aux cheminées et petits projets. Maintenant, avec plus d'employés, je peux soumissionner sur des projets de plus grande envergure. Il y a toujours de nouveaux projets de maçonnerie à Sherbrooke. Parfois, je décide que c'est un projet trop important et parfois je prends une chance.

Avez-vous des réalisations dont vous êtes particulièrement fier?

Le projet dont je suis le plus fier est une résidence à Lennoxville sur la rue Thomas Woodward. La maison est un mélange de stuc et de pierre. C'est une maison que la propriétaire a fait diviser en deux, la moitié pour elle et l'autre moitié pour ses parents.

Quels sont les défis et difficultés associés à la gestion de votre entreprise?

Le travail ne finit pas à 16 h ou 17 h. Je reçois des nouveaux plans presque chaque jour. Je passe donc mes soirées à mesurer et calculer les plans. J'appelle constamment des fournisseurs pour des prix.

Qu'est-ce que vous aimez le plus de votre métier?

J'apprécie beaucoup les gens avec qui je travaille. Ce que j'aime le plus c'est chaque nouveau défi. J'aime gérer un projet du début à la fin et voir le résultat final.

Que souhaitez-vous pour l'avenir de votre métier et de votre entreprise?

Même si nous avons beaucoup de bois au Québec la maçonnerie est un matériel de construction qui survie aux aléas du temps. Je ne prévois pas de ralentissement dans le domaine, surtout que la région continue à grandir.

Je souhaite que mon entreprise continue de croître comme depuis 7 ans. Nous sommes maintenant actifs dans le domaine commercial. C'est valorisant de superviser et de travailler sur un bâtiment d'envergure ou une belle maison qui sera là pour des années à venir. C'est toujours une source de fierté pour moi et mes employés.

MAÇONNERIE GILLES GOYETTE INC.

819-574-6331

http://www.maconneriegillesgoyette.com/

Maçonnerie d'une résidence à Lennoxville

ENVIRONNEMENT ET CCE

COLLECTE DE PLASTIQUES AGRICOLES

Toutes les fermes de la municipalité ont accès à un programme gratuit de récupération des plastiques agricoles. Ce service de collecte à la porte est offert mensuellement.

Inscription obligatoire auprès de la municipalité au 819-842-2977.

PRÉPARER VOTRE BAC BRUN POUR L'HIVER

Les matières organiques contiennent un haut taux d'humidité et sont propices à geler au fond et en bordure du bac. Voici quelques solutions :

- Ne placez pas de matières végétales ou des viandes directement dans le bac. Les fruits et légumes contiennent environ 90% d'eau et la viande environ 75 %. Au contact avec le plastique, ils sont assurés de geler dans le fond ou sur les parois;
- Utilisez des sacs **compostables** (le sac biodégradable ne convient pas) qui sont vendus dans la plupart des épiceries. Les sacs, s'ils sont secs à l'extérieur, ne colleront pas. Vous pouvez aussi utiliser des sacs de papier ou du papier journal;

- L'automne prochain, mettez de côté un gros sac de feuilles mortes et versez une épaisseur de 6 pouces dans le fond. Les feuilles empêcheront les matières humides de coller dans le fond;
- Mettez du carton ou du papier journal dans le fond du bac pour éviter que les matières y collent;
- Dans le congélateur ou à l'extérieur, congelez les sacs pendant la nuit avant de les mettre dans les bacs. Vous pouvez aussi utiliser un grand plat en plastique avec un journal dans le fonds.

QUOI FAIRE AVEC LES DÉCORATIONS DE NOËL?

Les guirlandes, jeux de lumière, décorations et boules de Noël ne vont pas dans le bac à recyclage. Avant de les jeter à la poubelle, Récup Estrie vous invite à réutiliser ou à donner au suivant. Pour plus d'infos, utilisez l'outil «Ça va où?» sur recupestrie.com

MÉDIATION

AUX PRISES AVEC UN CONFLIT?

Conflits de voisinage, interpersonnel, avec une organisation... tous sont aux prises avec une situation un jour ou l'autre. Pour vous aider à bien gérer la situation, l'Unité de médiation citoyenne Memphrémagog peut vous accompagner. La médiation citoyenne est un mode de gestion de conflits par et pour les citoyens conduit par des médiateurs bénévoles formés par l'organisation de justice alternative, Le Pont. N'hésitez pas à faire appel à ce service : **819 481-1507**.

Confidentiel – Gratuit – Volontaire – Impartial – Non-jugement – Transparence – Court délai d'intervention.

Collaborateurs:

Régie de police de Memphrémagog, Sûreté du Québec, CIUSSS de l'Estrie-CHUS, Société protectrice des animaux, Dira Estrie, Municipalités.

LE PONT
organisme de justice alternative

Unité de médiation citoyenne Memphrémagog